

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2025-325

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 20 mai 2025, le règlement numéro 2025-325 ayant pour titre « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 2015-224 en agrandissant les limites de la zone Ra-4 en éliminant la zone PC-5.

Le règlement numéro 2025-325 a fait l'objet de l'émission d'un certificat de conformité par la MRC d'Abitibi le 18 juin 2025, date de son entrée en vigueur.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 25^e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-cinq.



Mario Morin
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint